

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 05 avril 2023

Date d'affichage : 05 avril 2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt- trois et le treize avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUIIS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER- DOMEIZEL – GARCIN- KURKDJIAN - REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS - LUCCHINI – RICCI - LAFOND Martine

Messieurs GUIIS-SPENGLER - AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER- SEGURRA – MOUREN –OLIVE - VIAL – BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GUIIS-SPENGLER) - BRETTE (pouvoir à M. VIAL) -Mme COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD)

Etaient absents : néant

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 042-23**

**Subventions de fonctionnement 2023 – Budget principal**

Vu l'avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GAGGIOLI présentant le projet de budget en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le montant des subventions de fonctionnement pour l'année 2023 selon le tableau ci-après :

**COMPTE 65748**

<b>Subventions associations</b>	
A.R.C.P.A.	100,00
€	
Amicale de Chasse	150,00
€	
Amicale Donneurs de sang	100,00
€	
Amicale laïque	2 500,00
€	
Amicale des Sapeurs Pompiers	168,00
€	
Amicale S-Pompiers - assurance	1 460,00
€	
Amicale SP alloc.vétérans	800,00
€	
<b>S/total Pompiers</b>	<b>2 428,00</b>
€	
Amis du Livre - Animation	
Amis du Livre - Achats de livres	
Amis du Livre - Fonctionnement	
Amis du Livre – MAINTENANCE	
<b>s/total amis du livre :</b>	<b>60 000,00</b>
€	
Anciens combattants	300,00
€	
Anciens AFN	400,00
€	
Ass danse en Pays d'Aigues	400,00
€	
Arts S-L - fonct	2 000,00
€	
Arts S-L - Financement poste	13 000,00
€	
Arts S-L – école de musique	16 300,00
€	
Arts S-L - Financement cours piano	528,00
€	
<b>S/total arts sports et loisirs</b>	<b>31 828,00</b>
€	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401339-20230413-DELIB04223-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

Centre social - AGC convent°	€	19 000,00
Centre social - déplaçonnement	€	4 273,00
Centre social - ALSH	€	12 000,00
Centre social- Echanges savoirs	€	2 000,00
Centre social - ateliers informatique	€	1 000,00
Centre social- Club Parents	€	2 000,00
<i>s/total centre social :</i>	€	<b>40 273,00</b>
Comité des Fêtes	€	<b>22 000,00</b>
Foyer municipal tourain	€	450,00
BOULE TOURAIN	€	500,00
UST fonctionnement	€	7 500,00
Association amis maternité Pertuis	€	50,00
Les Restos du cœur	€	800,00
Rugby Club Pertuisien	€	100,00
Club Sportif pertuisien	€	100,00
les amis de l'Orgue	€	150,00
les amis de l'Orgue subv except	€	500,00
Secours Catholique	€	100,00
Association Ressource	€	100,00
Subvention acquisition VAE	€	<b>1 500,00</b>
SAUVI	€	150,00
Groupement tourain commerçants	€	500,00

<b>Atelier pour tous</b>		100,00
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	€	
08421840CS39-20230413-DELIB04223IDE <b>Le Grand ménage de printemps</b>		2 500,00
Accusé certifié exécutoire	€	
Réception par le préfet : 18/04/2023 Affichage : 18/04/2023 <b>Pompinades subv excep</b>		1 200,00
	€	
<b>SCRABBLE SUD LUBERON</b>		100,00
	€	
<b>ASS 4L TROPHY</b>		500,00
	€	
<b>Total subventions compte 65748</b>		<b>177 379,00</b>
	€	



DIT que ces montants seront mandatés sur le compte 65748 du budget primitif 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218401339-20230413-DELIB04223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/04/2023  
Affichage : 18/04/2023

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Eric SEGURRA, Secrétaire de séance



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois